

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Cinieri, M. Di Filippo, M. Kamardine, M. Boucard,
M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Ray, M. Forissier, M. Breton, M. Seitlinger, Mme Anthoine,
M. Bourgeaux, M. Dubois, Mme D'Intorni, M. Portier, Mme Serre, M. Bony, Mme Petex-Levet et
M. Bazin

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, après le mot :

« service »,

insérer les mots :

« ou en exercice de préparation militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet également d'inclure au dispositif de versement de la rémunération due pour l'intégralité du mois de son décès les militaires décédés en entraînement.